

# Rapport de la présidente du jury du concours interne d'attachés de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

## Session 2013

Le concours interne d'attachés de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur a enregistré cette année 6272 inscriptions, volume en légère augmentation par rapport à l'an dernier. Mais, on constate toujours que beaucoup de candidats renoncent à se présenter aux épreuves écrites puisque seuls 3611 candidats ont composé soit plus de 57% de défection. Il faut s'interroger sur cette pratique qui démontre que, dans un grand nombre de cas, on s'inscrit à ce concours « au cas où », sans toujours avoir réellement la volonté de le préparer. Ceci reste préjudiciable à l'organisation du concours notamment pour établir le calibrage du nombre de membres du jury, mais est aussi coûteux puisque la logistique mise en place doit permettre l'accueil de l'ensemble des inscrits.

### ***L'admissibilité***

Comme l'an dernier, la sélectivité a été très forte puisque seuls 68 postes étaient offerts au recrutement pour 3611 candidats. Le nombre de candidats admissibles a été de 173 cette année soit un ratio de 2,5 candidats par poste. Le seuil de l'admissibilité a augmenté et il se situe à 14,5.

Nb. inscrits	Nb de présents	Nb.Cand. Non éliminés *	Nb. admissibles	Moyenne des non éliminés * /20	Moyenne des admissibles /20
6272	3611	2317	173	10.45	15.27

\*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire.

### ***Observations générales sur les épreuves écrites***

Le sujet consistait dans la rédaction d'une note à l'attention d'une directrice académique des services de l'éducation nationale en vue de la préparation d'une réunion des chefs d'établissement sur le thème des risques psycho sociaux. Un grand nombre de candidat a perdu des points en ne répondant pas à la consigne et en proposant une circulaire aux chefs d'établissement. Cela a été d'autant plus dommage que certaines de ces copies étaient intéressantes. On ne peut donc qu'encourager les candidats à avoir une lecture attentive du sujet pour éviter ces erreurs qui se retrouvent régulièrement dans les épreuves écrites.

Mais, la majorité des candidats ont respecté la demande et proposer une note convenable tant dans sa forme et que de sa longueur. Des progrès ont également été constatés sur l'orthographe et sur la présentation des copies.

Tous les documents nécessaires à la compréhension du sujet ont été fournis, dès lors la première partie de l'exercice qui consistait dans un rappel réglementaire a été généralement

bien traité. Les candidats ont, cependant, parfois du mal à sortir de la périphrase et à extraire les données essentielles.

La partie relative au plan d'action a été la partie la plus sélective bien que les candidats auraient pu trouver des idées dans les documents communiqués. C'est cette partie qui permet d'une part de juger de la compréhension du sujet mais aussi de la capacité du candidat à se projeter dans des missions d'un cadre A qui doit être force de proposition.

Enfin, la thématique choisie a permis d'opérer une première sélection des candidats sans pour autant privilégier les candidats ayant un parcours universitaire conséquent (nous avons retrouvé à l'oral des candidats titulaires d'un diplôme de niveau V et qui avaient progressé par promotion interne).

La majorité des candidats admissibles a déposé son dossier RAEP et s'est présenté aux épreuves orales. 7 candidats admissibles n'ont pas remis leur dossier RAEP dans les délais requis. Ils ont été éliminés et n'ont pas été convoqués à l'épreuve d'admission.

## **II L'admission**

L'ensemble des 68 postes ouverts ont été pourvus après les épreuves orales. Une liste complémentaire de 22 noms a été établie.

Nb admissibles	Nb. non éliminés	Nb. Admis LP	Nb. Inscrits LC	Moy. admis LP	Moy. inscrits LC	Moy admis LP /20	Moy inscrits LC /20
173	157	68	22	108.52	95.01	15.50	13.57

### **La répartition des admis par origine professionnelle**

	Profession	Admissibles	Présents	Admis
13	ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	13	12	4
14	PERSONNEL I.A.T.O.S.S	104	101	43
15	AGENT NON TITULAIRE DU MEN	9	9	2
16	AG.FONCT.PUBLI.ETAT AUTRES MIN	42	38	16
17	AG.FONCT.PUBLIQUE TERRITORIALE	5	4	3

La majorité des personnels admis exercent déjà des fonctions de catégorie B ou plus rarement C dans l'éducation nationale (63,2%). Ce sont ces personnels qui ont généralement le plus de mal à se projeter dans des fonctions d'encadrement. Mais des personnels extérieurs à l'éducation nationale ont également été retenus du fait de la qualité de leur préparation.

Comme l'an dernier, des enseignants, en majorité du premier degré, ont été auditionnés. Il est regrettable qu'ils manquent souvent d'une vision précise des fonctions d'attachés et connaissent très mal celles de gestionnaire en EPLE. Alors qu'ils représentaient 7,5 % des admissibles, ils ne représentent que 5,9% des admis, en baisse par rapport à l'an dernier.

## La répartition des admis par sexe

Sexe	Admissibles	Présents	Admis
HOMME	34	33	15
FEMME	139	131	53
			<b>68</b>

Les femmes restent majoritaires avec 78% de reçues contre 22% pour les hommes. Contrairement à l'an passé, elles sont un peu moins nombreuses qu'à l'admissibilité (80%) mais elles se préparent globalement de manière plus sérieuse que les hommes.

## La répartition par origine académique

Code	Académie	Admissibles	Présents	Admis
A02	D' AIX-MARSEILLE	6	6	2
A03	DE BESANCON	4	4	1
A04	DE BORDEAUX	12	12	5
A05	DE CAEN	5	5	3
A06	DE CLERMONT-FERRAND	6	6	3
A07	DE DIJON	4	4	2
A08	DE GRENOBLE	6	6	4
A09	DE LILLE	11	9	5
A10	DE LYON	7	5	1
A11	DE MONTPELLIER	7	6	3
A12	DE NANCY-METZ	8	8	3
A13	DE POITIERS	1	1	0
A14	DE RENNES	5	5	2
A15	DE STRASBOURG	3	2	1
A16	DE TOULOUSE	7	7	1

A17	DE NANTES	11	11	7
A18	D' ORLEANS-TOURS	6	6	2
A19	DE REIMS	3	3	1
A20	D' AMIENS	4	4	1
A21	DE ROUEN	5	5	4
A22	DE LIMOGES	1	1	1
A23	DE NICE	2	2	0
A27	DE CORSE	1	1	1
A28	DE LA REUNION	5	5	2
A31	DE LA MARTINIQUE	3	3	2
A32	DE LA GUADELOUPE	3	3	0
A90	DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	37	34	11

C'est l'académie de Nantes qui cette année a le plus grand nombre de candidats reçus : 7 et qui représente 10,3% des admis.

### La répartition par diplômes

Code titre	Titre	Admissibles	Présents	Admis
121	DOCTORAT	1	1	0
19Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU I	2	2	1
201	MAITRISE	36	35	14
211	LICENCE	44	42	18
221	DEA DESS	19	18	7
29Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU II	6	4	3
39Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU III	19	18	9
430	BAC TECHNOLOGIQUE/PROFESSIONNEL	14	13	5
470	BAC GENERAL	23	22	7
49Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU IV	1	1	0

500	CAP	2	2	1
510	BEP	1	1	0
59Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU V	1	1	1
910	DIPLOME GRANDES ECOLES	1	1	0
99Y	AUTRE DIPLOME	2	2	1
99Z	SANS DIPLOME	1	1	1
				68

Si un nombre important de candidats reçus a des niveaux de diplômes supérieurs à la licence, le jury a pu apprécier le parcours et l'engagement de candidats titulaires d'un niveau IV ou inférieur.

### **Observations générales sur les épreuves orales**

Les épreuves orales ayant dorénavant un coefficient plus important<sup>1</sup>, le jury s'est attaché à valoriser chez le candidat les compétences acquises et les éléments de son expérience professionnelle transposables dans des fonctions de cadre A.

Les épreuves orales d'une durée totale de 30 minutes ont respecté les séquences suivantes :

- 5 minutes maximum pour la présentation du parcours,
- 8 minutes pour l'interrogation sur ce parcours,
- 12 minutes pour un élargissement sur des questions administratives générales,
- 5 minutes maximum pour la mise en situation.

L'allongement de 5 minutes par rapport à l'an dernier de l'échange avec le jury, tout comme une réduction du temps de présentation ont été jugés positifs par le jury.

S'agissant du temps de présentation, les candidats ont généralement respecté le temps imparti. Leur présentation était plus synthétique et a gagné en structuration pour ne faire ressortir que les points les plus marquants du parcours. En revanche, on assiste encore trop souvent à des présentations chronologiques qui ne sont que descriptives des fonctions exercées sans mettre en exergue les compétences qui pourraient être mobilisables dans des fonctions de cadre A.

On constate, également dans un certain nombre de dossier RAEP des candidats, une sur valorisation des fonctions ou de leur rôle dans la conduite des projets. Ces présentations résistent mal aux questionnements du jury et on ne peut qu'encourager les candidats à faire preuve d'honnêteté dans leur dossier.

Comme les années précédentes, il faut constater un manque de curiosité des candidats sur l'actualité de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur même quand les questions portent sur le champ d'activité du candidat. Il est indispensable aussi de maîtriser des connaissances administratives minimales pour pouvoir occuper un poste d'attaché. Le jury a été particulièrement frappé par le manque de préparation de quelques candidats à cette épreuve.

---

<sup>1</sup> La réforme a modifié les équilibres entre épreuve écrite (coefficient 3) et épreuve orale (passage du coefficient de 3 à 4).

Trop de candidats ne sont toujours pas en mesure de connaître au minimum leur environnement administratif et professionnel immédiat, le statut juridique de l'organisme dans lequel ils sont affectés, ses organes de direction, les principaux enjeux de sa mission, les réformes récentes qui le touchent. De même, dans la mesure où un attaché encadre généralement des personnels et conseille ses collaborateurs, il doit aussi disposer des notions de base en matière de gestion des ressources humaines: droits et obligations des fonctionnaires, les congés, les sanctions disciplinaires... De même, on est en droit d'attendre d'un futur gestionnaire d'EPLE, des connaissances minimales en termes de comptabilité budgétaire et financière. Autant de domaines où la majorité des réponses étaient floues, incomplètes, voire erronées, ce qui peut paraître étonnant de la part d'agents exerçant déjà dans la fonction publique et censés connaître leur statut.

Le jury a également apprécié, lors des mises en situation, le savoir-être des candidats, leur réactivité, leur motivation et leur capacité à se projeter dans des fonctions d'encadrement. Il n'a pas hésité à utiliser toute la palette des notes afin de valoriser au maximum les bons candidats, mais de sanctionner aussi ceux qui n'avaient fait aucun effort de préparation ou qui avaient de fortes insuffisances en matière d'encadrement.

### ***La composition et le fonctionnement du jury***

Le jury comportait 83 membres pour la correction des épreuves écrites dont 18 ont été retenus pour les épreuves orales. Ses membres sont tous représentatifs des différents services dans lesquels peut exercer un attaché : ministère, rectorat, direction départementale, établissement ou université. La parité a été respectée avec 50% de femmes pour la correction de l'écrit et 1/3 ou 2/3 de femmes dans les jurys des oraux qui comportent trois membres.

L'ensemble des membres du jury a été réuni plusieurs fois afin d'assurer l'harmonisation de son fonctionnement.

Les membres des jurys ont procédé à une analyse conjointe des dossiers RAEP en sous-jurys afin de préparer les entretiens. Ils ont été informés et formés sur les nouvelles modalités d'interrogation. La présidente du jury s'est assurée par sa présence lors des entretiens de l'homogénéité des questionnements et des évaluations.

Il n'y a pas eu de problème de fonctionnement du jury. Il faut souligner la parfaite organisation des épreuves orales par le service de la DGRH qui a permis un déroulement harmonieux des auditions sans une attente trop longue des candidats.

### ***Conclusion***

Le niveau du concours continue à être particulièrement élevé du fait de sa sélectivité. Mais les admis ne sont pas uniquement les plus diplômés, ni les plus âgés. Une bonne répartition s'effectue aussi sur l'origine professionnelle des candidats et les métiers exercés ce qui tend à indiquer que le jury travaille bien dans l'esprit de la reconnaissance des acquis de l'expérience. Ceci n'exclut pas l'attention portée aux connaissances administratives des candidats qui garantissent un socle indispensable aux fonctions d'attaché.

La Présidente du Jury,

Frédérique CAZAJOUS  
Inspectrice générale de l'administration de  
l'éducation nationale et de la recherche